Marseille : deux proches de la maire adjointe Samia Ghali soupçonnés de fausses procurations aux municipales

06/06/2024 à 18h59



Deux conseillers municipaux délégués, anciens colistiers de Samia Ghali (membre de l'union de la gauche, écologiste et citoyenne, UGEC), et siégeant au sein dans la majorité municipale, sont renvoyés devant le tribunal correctionnel de Marseille. Ils sont soupçonnés de fausses procurations lors des dernières municipales.

Roland Cazzola, conseiller municipal délégué à l'espace public à Marseille, et Marguerite Pasquini, conseillère municipale déléguée aux relations avec les comités d'intérêts de quartiers, sont convoqués par la justice. Ils seront jugés par le tribunal correctionnel de Marseille du 8 au 10 octobre, a appris Le Figaro, confirmant une information de Marsactu.

Il leur est reproché d'avoir tenté de réaliser frauduleusement une centaine de procurations lors des municipales 2020. Ils étaient alors colistiers de Samia Ghali. Après l'élection du Printemps Marseillais, emmené à l'époque par l'écologiste Michèle Rubirola, Samia Ghali avait rallié celle-ci et siège depuis dans la majorité municipale.

Ce n’est le seul procès du genre à Marseille. Quatorze personnes, dont deux ex-maires de secteur LR, sont renvoyées devant la justice pour avoir « mis en œuvre un système dit de procurations simplifiées », où celles-ci étaient validées par un commandant de police en absence des mandants, voire sans leur accord.

Au total, 194 procurations illégales avaient ainsi été produites, dont une cinquantaine pour des résidents de l’Ehpad Saint-Barnabé (XIIe arrondissement), souffrant pour certains de maladies comme Alzheimer. Le procès est prévu pour se tenir du 23 au 27 septembre.

Ouest France